



CHARTRES

## FICHE D'INSCRIPTION AU SALON DES ASSOCIATIONS

3 et 4 septembre 2022

A transmettre avant le 4 juillet 2022

Présentation de l'association						
Nom de l'association :						
Nom du président :						
Thématique de l'association : <i>Cocher la case correspondante</i>	<input type="checkbox"/> Sport	<input type="checkbox"/> Culture	<input type="checkbox"/> Social	<input type="checkbox"/> Bien-être	<input type="checkbox"/> Loisirs	<input type="checkbox"/> Autre : .....
Activité de l'association :						
Adresse du siège social :						
Pour faciliter la correspondance pour la manifestation						
Nom de la personne référente :						
Adresse :						
Téléphone:						
Courriel :						
<i>Votre adresse mail pourra être utilisée à des fins d'information de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. Vous pourrez vous y opposer.</i>						
Participation au salon des associations						
<b>Rappel : 1 seul stand par association, sauf pour celles omnisports</b>						
Mon association souhaite participer et réserver : <i>(cocher la case correspondante)</i>	<input type="checkbox"/> 1 stand (59.16 €)	<input type="checkbox"/> 2 stands (118.32 €)	<input type="checkbox"/> 3 stands (177.48 €)			
Mon association effectue le règlement :	<input type="checkbox"/> par chèque à l'ordre du Trésor Public <i>par courrier ou directement auprès du SEA</i>		<input type="checkbox"/> en espèces <i>directement auprès du SEA</i>			
Mon association souhaite-t-elle proposer des démonstrations ? <b>OUI/NON</b>						
Si oui, lesquelles :						
<input type="checkbox"/> J'ai bien pris connaissance des informations obligatoires concernant la réglementation générale sur la protection des données, mentionnées au verso de ce document						
Signature :						

Cadre réservé au Service Evènementiel et Animations			
<b>Règlement effectué le :</b>		<b>Numéro de quittance :</b>	
<b>Mode de paiement</b>	<input type="checkbox"/> Chèque		<input type="checkbox"/> Espèces
	Numéro du chèque :		Détails billets :
	Titulaire du chèque :		Détails pièces :
	Nom banque :		

## Mentions obligatoires Réglementation Générale sur la Protection des Données

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion du Salon des associations.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service évènementiel et animations, service Finances, Cabinet du Maire, Vie associative, Jeunesse et Sports, service communication de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse **dpo@agglo-ville.chartres.fr**.

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Service évènementiel et animations par mail à l'adresse suivante : [evenementiel@agglo-ville.chartres.fr](mailto:evenementiel@agglo-ville.chartres.fr)

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))